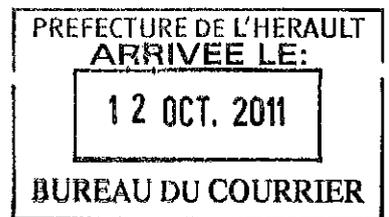


DECISION DU MAIRE N° 2011/44
LOCATION – LOGEMENT F.BAZILLE

Le Maire de la Commune de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément aux textes susvisés,
Vu la demande formulée par M. Karim Benabdellaziz, employé communal.

DECIDE



Article 1^{er} :

De conclure, à compter du 1^{er} novembre 2011, un bail commun de louage, pour l'appartement d'une surface de 64m², situé Salle F. Bazille, 6 Ancien Chemin de Montpellier à Lodève 34990 Juvignac, avec M. Karim Benabdellaziz, demeurant à Montpellier au 108 Rue Frédéric Pottecher Bât A – Appartement 25, 34080 Montpellier.

Article 2 :

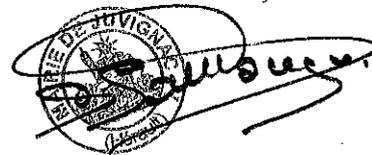
Ce bail sera souscrit pour une durée minimale de 9 ans. Le montant du loyer est fixé à 240€ mensuel, charges en sus, revalorisable chaque année.

Article 3 :

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Juvignac, 04 octobre 2011

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12.10.2011...
et publication
le 12.10.2011...